

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur Maxence Lemoine, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOINE Maxence, M. DORMOY Denis, M. DAMPEYROUX Michel, Mme JEANNIN Violaine, M. FLAMERION Jean-Michel, M. LAMONTRE Jean-François, Mme CAUDRON-ANTOINET Stéphanie, Mme CORNEVIN Rachel, Mme DORMOY Sophie, Mme HURAUX Carine, Mme RECZKOWICZ Manon, M. LAFFERT Michel, M. LANGE Jean-Michel, M. RAMAGET Gilles.

Excusés ayant donné procuration :

- Mme Céline BRULE-CAMUS à M. Michel DAMPEYROUX
- M. ANSART Alexandre à M. DORMOY Denis
- M. JOURDE Jean Marie à M. LEMOINE Maxence

Secrétaire de séance : M. DAMPEYROUX Michel

1) Approbation du PV du Conseil Municipal du 13 décembre 2022
Approuvé à l'unanimité (17 voix POUR).

2) Présentation de la synthèse du rapport social unique 2021 (RSU) par M. DORMOY Denis.

Ce document reprend les principaux indicateurs sociaux issus du RSU 2021.

Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur la gestion sociale de la collectivité concernant :

- Les effectifs.
- Le temps de travail.
- La pyramide des âges.
- L'évolution professionnelle.
- La rémunération et son rapport au budget.
- Les absences et accidents du travail.
- La formation.
- La prévention des risques professionnels.

3) Présentation par M. LAMONTRE Jean-François, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur la gestion de la communauté d'Agglomération de Chaumont.

Cette Chambre Régionale des Comptes Grand Est a procédé, pour les exercices 2017 et suivants, à l'examen de la gestion de la communauté d'Agglomération de Chaumont, dont la commune est membre. Ce contrôle a été engagé par correspondance du 13 septembre 2021 et s'est achevé par la communication du rapport d'observations définitives délibéré par la Chambre le 15 septembre 2022, transmis à la communauté le 01 décembre 2022 et présenté au Conseil Communautaire le 13 décembre 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la communication de ce rapport et de la tenue du débat.

4) Décision modificative aux comptes 204 (subventions d'équipements versées) par transfert du compte 022 (dépenses imprévues).

Cela concerne une facture du SDED pour l'éclairage public.
Approuvé à l'unanimité (17 voix pour).

5) Autorisation de déposer des demandes de subvention pour le projet de création d'un cheminement piétonnier et d'aménagements de sécurité rue de la Fontaine, RD 44.

Le projet de création d'un cheminement piétonnier, rue de la fontaine et sur la D44 a pour objectif la sécurité des marcheurs allant du centre de Bologne jusqu'au canal Champagne- Bourgogne, mais aussi de limiter la vitesse des automobilistes par l'implantation d'un plateau et d'une double écluse.
Approuvé à l'unanimité (17 voix pour).

6) Autorisation de déposer des demandes de subvention pour l'aménagement d'une salle de sport.

Demande ajournée pour différents motifs. Pas de vote requis pour cette demande et reportée début d'année 2023.

7) Subvention au CCAS.

Proposition de verser une subvention de 6000€ au CCAS de la commune pour équilibrer le budget 2022 et faire face aux dépenses liées au repas des aînés (es) prévu en janvier 2023, crédits pris au chapitre 65 du budget communal.
Approuvé à l'unanimité (17 voix pour).

8) Intégration d'une élue à la commission communication.

Mme DORMOY Sophie souhaite intégrer cette commission (démission récente de Mme LEICHNER Cécile).

Approuvé à l'unanimité (17 voix pour)

9) Dissolution de l'Association foncière de Roôcourt-la-Côte.

Dissolution pour inactivité depuis plus de 2 ans.

Approuvé à l'unanimité (17 voix pour)

10) Informations diverses :

M. LEMOINE Maxence :

- Projet d'aménagement le long du canal avec la VNF de 6 bancs, 2 tables et d'un passage depuis les logements Hamaris à Roôcourt-la-Côte pour rejoindre le chemin de halage.
- 3 sujets sportifs à l'ordre du jour début 2023 : Une salle pour le tennis club, un gymnase en lieu et place du hangar de l'ASB et un terrain de football en synthétique (priorité sera donnée au FCB)
- Les problèmes d'éclairage au lotissement « La Champagne » ont été réglés par le SDED (problème de réglage de l'horloge).

M. LAMONTRE Jean-François :

- La somme récoltée dans les 3 communes concernant les affouages s'élève à 1845€.

M. FLAMERION Jean- Michel :

- Infos concernant la déchèterie concernant le nombre d'entrées annuelles comptabilisé par habitant et mise en place du nouveau système de tri à partir du 1er janvier 2023

Mme JEANNIN Violaine :

- La récupération des plaques d'amiante à Marault devrait être prise en charge à hauteur de 50% par le SDED.
- Mme JEANNIN Violaine veut bien prendre en charge le recensement du mobilier historique dans les églises de nos 3 villages.

Mme CAUDRON ANTOINET Stéphanie :

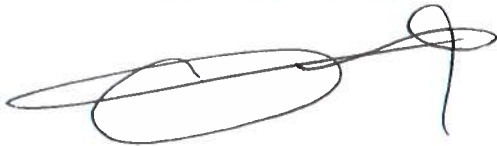
- Devant l'anarchie et la mauvaise éducation de certaines personnes sur le parking des écoles Mme CAUDRON Stéphanie souhaiterait la pose de grosses pierres pour éviter que les voitures ne roulent sur les pelouses, de plus certains se garent sur les emplacements de bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

A Bologne,

Le 21 décembre 2022,

Le secrétaire de séance,
DAMPEYROUX Michel,



Le Maire,
LEMOINE Maxence

